



COLLEGE JEAN MOULIN
8 rue Salvador Allende
86000 POITIERS
Tél. 05 49 61 24 61
Fax. 05 49 42 82 74

Marché à procédure adaptée

Séjour pédagogique en Italie (Rome, Naples, Pompéi)

Date de publication : 14/05/2019

Date limite de remise des offres : 06 juin 2019 à 12 h00 (Heure de paris)

Transmission des offres : par voie dématérialisée.

Coordonnées de l'établissement

Etablissement : Collège JEAN MOULIN
Adresse : 8 rue Salvador Allende - 86000 POITIERS
Tél. : 05.49.61.24.61
Pouvoir adjudicateur : Mme Jeannie MARECOT, Principale

Contact : Laetitia BERGER, gestionnaire

Courriel : laetitia.berger@ac-poitiers.fr

Personnes à contacter pour l'organisation pédagogique du voyage :
- Mme Giusy Andriano, enseignante : Giusy.Andriano@ac-poitiers.fr
- Mme Isabelle Tettoni, enseignante : Isabelle.Tettoni@ac-poitiers.fr



COLLEGE JEAN MOULIN
8 rue Salvador Allende
86000 POITIERS
Tél. 05 49 61 24 61
Fax. 05 49 42 82 74
<http://www.jeanmoulin-poitiers.fr>

Cahier des clauses techniques particulières

Consultation lancée pour la passation d'un marché public sans formalités préalables, en application de l'article 28 du Code des Marchés publics issu du décret n°2006-1334 du 17 décembre 2008.

Pouvoir adjudicateur :	Collège Jean-Moulin
Représenté par	Madame la Principale
Adresse :	8 rue Salvador Allende - 86000 POITIERS
Téléphone :	05.49 61.24.61
Télécopie :	05.49 42.82.74
Personne à contacter :	L.Berger, adjointe-gestionnaire
Courriel :	laetitia.berger@ac-poitiers.fr
Objet du marché :	prestations de transport et hébergement ainsi que mise en place d'activités pédagogiques pour un séjour en Italie pour 49 élèves et 4 accompagnateurs
Date de rédaction du CCTP :	13/05/2019
Personne responsable du suivi de l'exécution du présent marché :	L.Berger
Comptable assignataire :	Agent comptable du collège Jean Moulin

Article 1. Objet du marché

La consultation porte sur l'organisation d'un séjour pédagogique en Italie:
- du 13 au 18 octobre 2019.

Le mode de transport demandé est la mise en place d'un autocar de tourisme.

Ces déplacements concerneront 49 élèves de 4^{ème} et 3^{ème} ainsi que 4 accompagnateurs.

Article 2. Lieu d'exécution de la prestation

Le marché est conclu pour l'organisation d'un séjour pédagogique en Italie.

Article 3. Durée du marché et/ou délai d'exécution

Le voyage devra se dérouler :
- du 13 au 18 octobre 2019
Selon le descriptif ci-joint.

Les candidats doivent s'engager dans leur offre à organiser ce voyage aux dates indiquées.

Article 4. Forme du marché

Le marché est passé en procédure adaptée en vertu de l'article 28 du code des marchés publics.

Article 5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 6. Modalités de retrait du DCE

Le dossier de consultation est publié sur la plate-forme des marchés publics de l'AJI.

La personne à contacter pour obtenir des renseignements :
Mme Laetitia Berger, Adjointe-Gestionnaire du collège Jean Moulin
Tél : 05.49.61.60.02
Courrier électronique : laetitia.berger@ac-poitiers.fr

Article 7. Présentation des offres

Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française et exprimées en euros.

Pièces de la candidature :

La lettre de candidature incluant l'habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement momentané d'entreprises.

La déclaration du candidat incluant :

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.
- la déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics.
- le cas échéant, si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du /des jugement(s) prononcé(s) à cet effet.
- les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics.
- les renseignements concernant les capacités professionnelles et techniques de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics.
- Une certificat de qualité sous la forme d'un numéro d'agrément de tourisme ou de licence d'agent de voyage.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement complété et signé
- Le cahier des Clauses Particulières signé
- Un mémoire technique comprenant : les fiches techniques explicitant ou précisant l'offre, notamment l'organisation, le prix, les informations sur le transporteur.

Article 8. Modalités et date limite de remise des offres

Transmission dématérialisée sur le site de l'AJI.

Date limite de dépôt des offres : jeudi 6 juin 2019 à 12h00.

Article 9. Les conditions d'attribution du marché

Les offres reçues seront appréciées en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

	Qualité de la prestation (note maximum)	Fiabilité et garantie du transport (note maximum)	Prix (note maximum)
Prestations de transport et hébergement ainsi que mise en place d'activités pédagogiques pour un voyage en Italie pour 49 élèves et 4 accompagnateurs	4	2	4

Méthode de calcul appliquée à chaque critère :

- La meilleure offre aura la note maximum.
- Les offres seront classées par ordre décroissant.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité et les justificatifs prévus à l'article 46 du CMP : NOTI1, NOTI 2 ou équivalents.

Il sera demandé au titulaire du marché en début d'exécution du marché de fournir un certificat d'agrément délivré par la DDPP.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou ne respectant pas les indications de présentation précisées sera immédiatement écartée.

Article 10. Contenu et forme des prix

10.1. Forme des prix

Les prix seront forfaitaires.

10.2. Contenu des prix

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées.

Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

Article 11. Régime des prix

Les prix seront fermes dans les conditions prévues à l'article 18 du CMP.

Article 12. Règlement des comptes

Les factures devront être adressées au collège Jean moulin e trois exemplaires. Le paiement s'effectuera en euros.

Les paiements seront effectués par mandat administratif.

Article 13. Délais de règlement

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures. Le taux d'intérêts moratoires, en cas de dépassement de ce délai, est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir³

Article 14. Avances et retenues

S'agissant de l'avance, il est fait application des articles 87 à 90 du code des marchés publics.

Article 15. Pénalités encourues par le titulaire

Les pénalités encourues par le titulaire seront celles prévues dans le CCAG fournitures et services en vigueur.

Article 16. Assurance souscrite par le titulaire du marché

L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une attestation de la compagnie d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle en cas de dommage, notamment en cas de décès, incapacité temporaire...

Article 17. Résiliation

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions et pour les motifs visés par les articles 29 à 36 du CCAG-FCS. Le marché pourra également être résilié dans les conditions prévues par l'article 47 du code des marchés publics.

Article 18. Contenu des prestations

Il comprend :

- Le transport aller et retour du collège Jean Moulin en Italie ainsi que les déplacements entre Rome, Naples et Pompéi. Les frais d'autoroute, de parking et de relais seront inclus.
- L'hébergement en pension complète dans un hôtel ou bien en famille d'accueil.
- Le respect du programme détaillé des activités ci-joint.
Le programme proposé devra préciser tous les horaires.
- Les frais afférents à la prise en charge du/des conducteur(s).

Tous les frais doivent être inclus dans le prix. Dans tous les cas, les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Le candidat fournira un mémoire technique où figureront les caractéristiques des transports mis à disposition et toutes les informations susceptibles de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre.

Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.

L'offre indiquera clairement :

- les frais et conditions d'annulation
- les conditions particulières de report ou d'annulation en cas de décision préfectorale ou ministérielle d'interdiction de voyage scolaire à l'étranger pendant la période prévue.
- la prestation complémentaire « assurance annulation individuelle et groupe ».

Je déclare avoir pris connaissance des clauses figurant dans le présent CCP et ses annexes et m'engage à les respecter pendant toute la durée du marché

Fait à
Le

Le candidat

Fait à Poitiers
Le 13/05/17



ACTE D'ENGAGEMENT

A. Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Collège JEAN MOULIN
8 rue Salvador Allende
86000 POITIERS
Tél. 05 49 61 24 61
Fax. 05 49 42 82 74
<http://www.jeanmoulin-poitiers.fr>

Objet du marché	Organisation du séjour pédagogique en Italie
Signataire du marché	Madame la Principale du collège Jean Moulin
Comptable assignataire - adresse - téléphone	M. l'Agent comptable du collège Jean Moulin 8 rue Salvador Allende 86000 POITIERS Tél. : 05.49.41.24.61 Fax : 05.49.42.82.74
Courriel	laetitia.berger@ac-poitiers.fr

Le présent marché est passé en vertu de l'article 28 du Code des marchés publics

B. Engagement du candidat

Signataire : nom, prénom, qualité	
adresse professionnelle	
téléphone	

agissant au nom et pour le compte de	
dont le siège social est à	
numéro d'immatriculation à l'INSEE	
numéro SIRET	
code APE	
numéro d'inscription RCS	
téléphone	
télécopie	
adresse courrier électronique	
coordonnées bancaires : joindre obligatoirement un RIB ou RIP	

Nom, prénom, qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte

agissant pour le compte de la société (nom et adresse) :

Après avoir pris connaissance du cahier des charges et du cahier des clauses techniques particulières relatif au marché concernant l'organisation du séjour pédagogique en Italie.

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées aux conditions et prix ci-dessous :

Prix HT
TVA
Montant TTC
Montant arrêté en toutes lettres

Joindre un descriptif détaillé

Fait àle :

Responsable légal de l'entreprise :

Nom :

Prénom :

Signature

Cachet de l'entreprise

--

DÉCLARATION DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou de ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés publics.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après la demande de l'établissement preneur. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est considérée comme nulle et non avenue.

Fait à :

Le :

Responsable légal de l'entreprise :

Nom :

Prénom :

Signature

Cachet de l'entreprise

Programme du séjour en Italie – Collège Jean Moulin - Poitiers **Octobre 2019**

. Jour 1 : Dimanche 13 octobre

Trajet Poitiers - Rome

(départ le matin autour de 11h pour arriver le lendemain matin).

Déjeuner à prévoir par les familles.

Dîner à prévoir dans une cafétéria ou un restaurant.

Nuit dans le car.

. Jour 2 : Lundi 14 octobre

Petit déjeuner à Rome (à prévoir dans une cafétéria ou autre).

Journée à Rome. Les visites faites à Rome s'inscrivent sur trois thèmes : le patrimoine lié à l'Antiquité, lié à la religion chrétienne, lié à l'art de la Renaissance.

Visite des sites suivants : sur l'axe de la via Del Corso, de la piazza Venezia (le monument à Victor-Emmanuel II et à proximité le forum de Trajan, sa colonne et l'église du Gesù) jusqu'à la piazza Del Popolo (l'église Santa Maria Del Popolo, l'obélisque qui ornait le cirque Maximus, la colline du Pincio) en passant par la piazza Colonna (la colonne de Marc-Aurèle), le Panthéon, la piazza Navona (ancien stade de Domitien, les fontaines dont celle des Quatre Fleuves), la fontaine de Trevi, la piazza di Spagna (la fontaine de la Barcaccia, escalier monumental jusqu'à l'église de la Trinité des Monts).

Déjeuner à prévoir dans un café ou un restaurant.

Dîner au lieu d'hébergement dans les environs de Rome.

Nuit 1

. Jour 3 : Mardi 15 octobre

. Journée à Rome et visite des sites suivants : l'arc de Constantin, le Colisée (en fin de matinée ou début d'après-midi), le Forum romain et le Palatin (le matin), promenade sur la place du Capitole, le théâtre de Marcellus, le Cirque Maxime, les thermes de Caracalla, l'église Sainte Marie Majeure.

Billet qui groupe Forum, Palatin et Colisée / gratuit pour les moins de 18 ans / 12 euros pour les adultes.

Déjeuner à prévoir dans un restaurant ou pique-nique à emporter prévu par le lieu d'hébergement.

Départ pour la région de Naples en fin d'après-midi.

Dîner (pizza?) et nuit dans le lieu d'hébergement.

Nuit 2

. Jour 4 : Mercredi 16 octobre

Visite guidée du site de Pompéi (avec guide conférencier) (ouvert tous les jours)

Déjeuner à prévoir dans un restaurant ou pique-nique à emporter prévu par le lieu d'hébergement.

L'après-midi: visite du musée archeologique de Naples avec audioguide.

Dîner et nuit dans les environs de Naples

Nuit 3

. Jour 5 : Jeudi

Départ en fin de matinée (10h30) pour Rome.

Visite de Rome la **place Saint-Pierre** et la **basilique Saint-Pierre**,
le château Saint-Ange, promenade le long du **Tibre**.

Déjeuner à prévoir dans un restaurant ou pique-nique à emporter prévu par le lieu d'hébergement.

Dîner pas trop tardif à prévoir dans un restaurant.

. Trajet Rome (départ le soir pour arriver le lendemain soir) - Poitiers.

Nuit dans le car.

. Jour 6 : Vendredi

. Trajet Rome- Poitiers.

Petit déjeuner et déjeuner à prévoir dans une cafétéria ou un restaurant.

La Principale
Mme Marécot



Vu et pris connaissance,

Le candidat

Nom, signature et cachet du candidat